



75 RUE INDUSTRIELLE COTEAU-DU-LAC QC J0P 1B0

Phone: [1 \(866\) 9RONSCO](tel:18669RONSCO)

STANDARD WARRANTY
STATEMENT
RAILCAR & LOCOMOTIVE REPAIR SERVICES

Ronsco warrants that all railcar and locomotive repair services shall be free of any defects in workmanship. The warranty period is one (1) year commencing on the Outbound Date of the equipment. This warranty excludes any damage that directly results from (i) misloading, overheating, other physical abuse inconsistent with usual commercial practices, (ii) commodity changes, (iii) customer requirements inconsistent with commodity requirements, or (iv) normal wear and tear; provided, however, that the foregoing exclusions shall not include any physical abuse by Ronsco.

Customer shall assert a warranty claim hereunder by notifying Ronsco's Quality Assurance Department. Within fifteen (15) days of the assertion of any warranty claim, customer shall permit Ronsco to physically inspect the equipment for which such warranty claim has been asserted.

The warranty with respect to material purchased by Ronsco from a parts vendor shall be limited to the warranty of the vendor, unless the failure of the materials is the result of Ronsco's negligence or its failure to use, install or apply the material in accordance with the manufacturer's instructions and guidelines, in which case, Ronsco shall replace the defective material. Ronsco shall be responsible for pursuing and shall use its best efforts to expeditiously seek all remedies to which it is entitled under vendor warranties from vendors supplying defective materials to Ronsco which have been used in connection with the services to equipment and satisfactorily resolving all warranty disputes with such vendors.

EXCEPT FOR THE REPRESENTATIONS AND WARRANTIES MADE HERE, RONSCO MAKES NO OTHER REPRESENTATIONS OR WARRANTIES CONCERNING ITS PERFORMANCE OF THE SERVICES, INCLUDING ANY WARRANTY OF MERCHANTABILITY OR FITNESS FOR A PARTICULAR PURPOSE, AND RONSCO HEREBY EXPRESSLY DISCLAIMS ANY OTHER EXPRESS OR IMPLIED WARRANTIES WITH RESPECT TO THE SERVICES.



75 RUE INDUSTRIELLE COTEAU-DU-LAC QC J0P 1B0
Phone: [1 \(866\) 9RONSCO](tel:18669RONSCO)

DÉCLARATION DE GARANTIE STANDARD

SERVICES DE RÉPARATION DE WAGONS ET LOCOMOTIVES

Ronsco garantit toutes les réparations réalisées sur les wagons et locomotives contre tout défaut lié à la main d'œuvre. La période de garantie est d'une durée d'un (1) an, à partir de la date où les équipements sortent de l'atelier. Cette garantie exclut toute avarie résultant directement i) d'un chargement inapproprié, de la surchauffe ou de toute contrainte physique incompatible avec les pratiques opérationnelles habituelles, ii) de modifications des marchandises, iii) d'exigences des clients qui ne sont pas cohérentes avec les particularités des marchandises ou iv) de l'usure normale, à la condition que les exclusions précédentes ne soient pas le résultat de contraintes physiques causées par les actions de Ronsco.

Le client devra déposer une demande de règlement en vertu de la présente garantie en informant le service d'assurance de la qualité de Ronsco. Dans un délai de quinze (15) jours suivant le dépôt de la demande de règlement, le client doit autoriser Ronsco à inspecter physiquement l'équipement faisant l'objet de cette demande.

La garantie relative à l'équipement acheté par Ronsco auprès d'un fournisseur de pièces se limitera à la garantie du fournisseur, à moins qu'une avarie de l'équipement soit le résultat de la négligence de Ronsco ou du défaut, de la part de Ronsco, d'utiliser, d'installer ou d'appliquer l'équipement conformément aux instructions et aux lignes directrices du fabricant, auquel cas Ronsco devra remplacer l'équipement défectueux. Ronsco doit prendre les moyens nécessaires pour appliquer rapidement tous les recours auquel il a droit en vertu des garanties des fournisseurs du matériel défectueux fourni à Ronsco et utilisé pour la réparation ou l'entretien des équipements, et devra résoudre tout litige lié à la garantie avec ces fournisseurs.

SAUF POUR LES DÉCLARATIONS ET LES GARANTIES ÉNONCÉES DANS LE PRÉSENT DOCUMENT, RONSCO NE FAIT AUCUNE AUTRE DÉCLARATION OU N'ACCORDE AUCUNE AUTRE GARANTIE CONCERNANT SES PRESTATIONS DE SERVICES, Y COMPRIS TOUTE GARANTIE DE VALEUR MARCHANDE OU D'APTITUDE À UNE FIN QUELCONQUE, ET PAR LA PRÉSENTE DÉCLINE EXPRESSÉMENT TOUTE AUTRE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, À L'ÉGARD DE SES SERVICES.